



PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET RESSOURCES HUMAINES

INTERVENANT

Me Dorian JARJAT
Avocat spécialiste
en droit du travail

MODALITÉ

Date :
29 mars 2018

Horaires :
9h – 12h 30 et 14 h – 17h30
Accueil petit déjeuner à 8h40

Lieu :
Le Prémium (2ème étage)
131 Blvd Stalingrad
VILLEURBANNE

Durée :
1 Jour (7 heures)

Coût :
500 € H.T. / personne
(déjeuner inclus) 10 %
de réduction à compter de la
seconde inscription

PUBLIC

Tous DRH, responsables et
gestionnaires RH

Dirigeants, D.A.F.

Tous managers et
responsables hiérarchiques

CONTACT

Le Prémium (2ème étage)
131 Blvd Stalingrad 69624
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-
avocats.com

www.renaud-avocats.com

OBJECTIFS

Se préparer à la mise en œuvre du **nouveau régime de protection des données personnelles** en vue de l'entrée en vigueur :

- du **règlement général sur la protection des données (RGPD)** le 25 mai prochain,
- et de la **loi sur la protection des données personnelles** dont l'objet est d'assurer la conformité de la législation interne à la nouvelle réglementation européenne.

Comprendre les **nouvelles obligations** issues du RGPD et de la loi sur la protection des données personnelles.

Prévenir les risques liés au traitement de données personnelles des salariés.

Déterminer les **actions à mener** afin de collecter, traiter, et stocker les données personnelles des salariés de manière sécurisée, tout au long de la relation contractuelle.

PROGRAMME

Les principales nouvelles règles applicables en matière de protection des données personnelles

- **Le règlement général sur la protection des données (RGPD)**
Champ d'application et principes directeurs
Le DPO (*data protection officer*) : successeur du CIL (*correspondant informatique et libertés*) ?
Le registre des activités de traitement
Les analyses d'impact
La gestion de la sous-traitance
Les pouvoirs accrus de la CNIL : contrôle et sanctions
- **La loi sur la protection des données personnelles** : révision de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978

Les enjeux pratiques en matière de RH de la protection des données personnelles

- **Au stade du recrutement**
Etendue de la collecte des données
Information des salariés
- **Le contrôle de l'activité des salariés**
Vidéosurveillance
Géolocalisation
Enregistrements téléphoniques
- **Le cas du télétravail**
- **L'utilisation de la messagerie et des outils informatiques**
- **L'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux**
- **Au moment du départ du salarié**



DÉSIGNATION DE LA FORMATION

Intitulé	PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET RESSOURCES HUMAINES	
Durée	1 jour	
Date	29 Mars 2018	
Lieu	Renaud Avocats – Le Premium – 131 bd Stalingrad – 69100 Villeurbanne – 2 ^{ème} étage	
Horaires	09:00 / 12:30 et 14:00 / 17:30	
Prix HT / pers.	500 € HT (repas inclus)	2 ^{ème} inscription : 10 % de remise

PARTICIPANT 1

Prénom	Nom
Fonction	
Adresse E-mail	@

PARTICIPANT 2

Prénom	Nom
Fonction	
Adresse E-mail	@

ENTREPRISE

Raison sociale	
Adresse	
Code postal	Ville
Téléphone	Télécopie
Effectif établissement	
Convention collective	
OPCA à facturer	
Adresse	
N° de dossier de prise en charge	
Responsable de la formation :	

RÈGLEMENT

Le règlement sera effectué par un OPCA (adresse à compléter ci-dessus)

Règlement à réception de facture

Annulation : formulées par écrit, elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 8 jours avant le stage. A compter de cette date, 50 % du montant de la formation sera retenu en cas d'annulation. Les remplacements seront admis à tout moment. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Fait à _____, le :

Signature et cachet de l'entreprise